

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2,

Vu le Code rural notamment les articles L 211-11, L 211-21, L 211-22 et L 211-27,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2019 relative à la signature d'une convention de partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification de chats errants sur la commune des Rousses,

Considérant que la capture et la stérilisation de chats errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publique sur une zone d'habitation,

Considérant que la prolifération des chats errants dans le quartier de la Redoute nécessite la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation ;

ARRETE

Article 1 :

Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

Article 2 :

Il est prévu une campagne de capture du 22 juin au 3 juillet 2020 entre 8 h 00 et 16 h 00 dans quartier de La Redoute. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale par des bénévoles mandatés par la mairie ou par le policier municipal.

Article 3:

L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la Fondation 30 millions d'amis.

Article 4 :

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, la Fondation 30 millions d'amis, le Policier Municipal, les bénévoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25044 BESANCON CEDEX 3 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait aux Rousses, le 9 juin 2020

Le Maire,



Christophe MATHEZ

